



## Document à l'intention des parents

### Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'école: école Chante-au-Vent

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement. Ce document présente un bilan de cette évaluation.

Actions réalisées pour l'année scolaire: 2024-2025

- Révision de la matrice comportementale et du guide SCP
- Réalisation des ateliers déployés par les partenaires externes (Escouade pour l'enfance, tangage, etc)
- Réalisation des rencontres " Soutenir" mensuelles
- Réalisation du PMU Plan de mesures d'urgence

- 
- 
- 

Constats

- Maintenir et bonifier.

- 
- 
- 
- 
- 
- 
-

---

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : 2025-2026

---

- Rechercher de nouveaux partenaires pour les ateliers de prévention des VACS
- Bonification des moyens d'éducation aux parents
- Veille stratégique du comité quant à la réalisation des plans de leçon
- Réalisation du plan de surveillance active
- Accompagnement en changement de saison du personnel quant à la surveillance active
- 
- 

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

---

Autres commentaires

---